

Nouveau narratif de l'aide au développement : quels intérêts sert-il ?

L'adoption de l'Agenda 2030 a ouvert une nouvelle ère en termes d'échelle et d'ambition pour le développement. Pour la première fois, la communauté internationale s'est accordée sur des objectifs universels et a reconnu que la lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'inégalités était à la croisée des besoins sociaux, économiques et environnementaux. L'adoption d'un agenda visant à « ne laisser personne pour compte » a initié un changement de narratif qui met l'équité au cœur de la réponse politique.

Partie intégrante de la feuille de route des Objectifs de développement durable (ODD), le Programme d'action d'Addis-Abeba¹ a inauguré un nouveau cadre de financement pour le développement. La communauté internationale a convenu que, pour couvrir les 2,5 billions de dollars qui manquent chaque année pour atteindre les ODD d'ici 2030 dans les pays en développement, toutes les sources de financement doivent être mobilisées : nationales et extérieures, publiques et privées. C'est pourquoi l'aide publique au développement (APD) se conçoit de plus en plus comme un catalyseur pour mobiliser d'autres sources d'investissement, y compris dans le secteur privé, et ainsi lever, non plus des milliards, mais des billions pour combler le fossé du développement et de son financement. En parallèle, plusieurs réformes ont profondément modifié les objectifs et les budgets alloués aux politiques de développement, ainsi que les normes internationales.

Quatre ans après le lancement de l'Agenda 2030, quelles sont les principales évolutions dans le discours et le narratif qui ont conduit à, ou justifié, une restructuration de l'aide au développement ? Ces déclarations politiques se traduisent-elles en changements politiques, normatifs et opérationnels ? La conception et la mise en œuvre de nouveaux instruments du développement reflètent-elles des évolutions claires dans l'attitude des donateurs ?

Nous avons passé les politiques de développement française et européenne au crible, et tenté de comprendre si les transformations politiques, programmatiques et opérationnelles convergent vers une évolution des objectifs, des stratégies et des acteurs de développement, et si elles conduisent à une institutionnalisation d'une nouvelle manière de « faire de l'aide ». Pour cela, nous avons combiné la lexicométrie (mesure de la récurrence d'un mot dans un texte)² et l'analyse qualitative pour observer l'évolution du langage dans les discours et les documents de politique de développement français et européens (voir la liste p.5 et 6). Nous avons ensuite confronté cette analyse textuelle aux changements apportés dans les normes et cadres de redevabilité au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ainsi qu'à notre propre analyse des nouveaux instruments de financement du développement (voir p.7).

Virage du narratif de la politique de développement : reflet d'une évolution des objectifs de l'APD ?

Élimination de la pauvreté ou intérêt des pays donateurs ? L'art subtil de l'équilibre.

La coopération au développement a toujours été en partie un outil au service des relations étrangères, diplomatiques et économiques avec les pays bénéficiaires. Au début des années 2000, elle restait malgré tout principalement présentée comme un instrument de solidarité internationale visant à lutter contre la pauvreté et à protéger les biens publics mondiaux³. Ces dernières années, l'élimination de la pauvreté et la lutte contre les inégalités sont certes restées l'objectif principal des politiques françaises et européennes. Mais, ce but perd du terrain (voir les tableaux 1 et 2).

Tableau 1 : Objectifs tels qu'ils sont formulés dans les documents de la politique française de développement en 2011, 2014 et 2019.

2011 Document-cadre de la coopération au développement <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir une croissance durable et partagée• Lutter contre la pauvreté et les inégalités• Préserver les biens publics mondiaux• Améliorer l'État de droit	2019 Projet de loi d'orientation relative au développement <p>« Cette politique contribue à l'intérêt national de la France, en produisant de la sécurité de long terme, en complément de l'action militaire et diplomatique, dans une approche globale intégrée. »</p>
2014 Loi d'orientation sur le développement <p>« Promouvoir un développement durable dans les pays en développement, dans ses composantes économiques, sociales, environnementales et culturelles. »</p>	

Pour la première fois en France, un document de politique de développement indique ouvertement que l'objectif principal de l'APD doit servir les intérêts français et renforcer sa position dans le monde. Le document-cadre de 2011 précise que la politique française de développement doit être au service à la fois des intérêts de la France et de ses partenaires les plus proches. Toutefois, cette mention apparaît dans le chapitre consacré au contexte dans lequel cette politique a été définie plutôt que dans ses objectifs.

Tableau 2 : Objectifs tels qu'ils sont formulés dans les instruments européens de financement du développement en 2006, 2014/2015 et 2018⁴.

<p>Règlement d'application du Fonds européen de développement et Instrument de coopération au développement 2006, 2014/2015</p> <p>Élimination de la pauvreté et développement durable</p>	<p>2018 Proposition de règlement pour le NDICI</p> <p>« Défendre et promouvoir les valeurs et les intérêts de l'Union à travers le monde afin de poursuivre les objectifs et d'appliquer les principes de son action extérieure. »</p>
---	---

La Proposition de règlement pour le NDICI (2018) abandonne toute référence à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Elle indique uniquement au préambule « statu[er] conformément » à « l'objectif principal de la politique de l'Union en matière de coopération au développement (...) [soit] la réduction et, à terme, l'éradication de la pauvreté ».

L'ajustement de l'aide à la fois aux besoins des pays bénéficiaires et aux intérêts des pays donateurs apparaît clairement dans l'évolution du discours politique.

« (...) Enfin, troisième bataille de la compétition internationale : la bataille du développement. (...) Le développement est essentiel pour accompagner principalement nos partenaires africains. C'est aussi un puissant levier d'influence. C'est aussi un élément de la compétition mondiale. (...) Notre politique de développement est une politique qui répond très directement aux intérêts de la France. »

Jean-Yves Le Drian

Ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, lors de la Conférence des ambassadeurs et ambassadrices en août 2019⁵.

« La politique de développement vise un partenariat fondé sur les intérêts mutuels [des parties]. L'effondrement des États fragiles ou l'extension du terrorisme en Afrique sont des menaces directes pour l'Europe. L'intensification des échanges commerciaux et un meilleur climat pour les affaires sont aussi des opportunités pour l'Europe. »

Neven Mimica

Commissaire européen pour la Coopération internationale et le Développement, dans son allocution liminaire devant le Parlement européen en 2014⁶.

« La capacité d'aide combinée de l'UE et de ses pays membres doit être utilisée de manière cohérente pour promouvoir nos valeurs et nos objectifs (...) sur le terrain dans les pays partenaires. »

Jutta Urpilainen

Commissaire désignée en charge des partenariats internationaux, dans son allocution liminaire devant le Parlement européen en 2019⁷.

Lier le développement à d'autres objectifs politiques n'est pas nouveau. La société civile appelle depuis longtemps à une cohérence des politiques de développement (CPD) qui tienne compte des autres politiques en matière de commerce, de recherche ou de fiscalité⁸. Au lieu de cela, nous assistons à ce que la société civile a nommé une « CPD à rebours⁹ », c'est-à-dire des politiques de développement de plus en plus inféodées aux objectifs des autres secteurs. De nouvelles tendances en lien avec l'économie, la migration et la sécurité sont apparues aux côtés des intérêts traditionnels dans les politiques de développement. À ce titre, la société civile s'inquiète que l'aide soit de plus en plus détournée pour financer de nouveaux objectifs éloignés de l'élimination de la pauvreté.

Intégrer les préoccupations européennes en matière de sécurité et de migration dans les politiques de développement

Suite à la crise de gestion des mouvements migratoires qu'a connue l'UE en 2015, l'objectif visant à prévenir ce qui a été appelé « immigration irrégulière » en Europe a progressivement été inclus et intégré aux politiques française et européenne de développement, au risque de l'emporter sur les objectifs de développement¹⁰ (voir les graphiques 1 et 2).

« Quoi qu'en disent les programmes de travail ou les ordres du jour législatifs, la priorité absolue, aujourd'hui, est et doit être de répondre à la crise des réfugiés. »

Jean-Claude Juncker

Président de la Commission européenne en 2015¹¹.

LISTE DES DISCOURS ET DOCUMENTS DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT FRANÇAIS ET EUROPÉENS ANALYSÉS



Politiques-cadres pour le développement

Document cadre : coopération au développement, une vision française (2011)

Rédigé par le ministère français des Affaires étrangères, ce document est une synthèse de la stratégie française de coopération, de ses priorités géographiques et sectorielles, ainsi que des ressources humaines et financières qui lui sont allouées par la France.

Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (2014)

Élaborée par le gouvernement et adoptée par le parlement, cette loi d'orientation fixe les objectifs et les orientations stratégiques de la politique française de développement.

Projet de loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (2019)

Le Président Macron et le gouvernement se sont engagés à actualiser la loi d'orientation de 2014. Un premier projet a été transmis aux parties prenantes en mars 2019. Au moment de publier le présent rapport, la loi n'a toujours pas été soumise au vote du parlement.

CICID (Comité interministériel de la coopération internationale et du développement) : relevés de décisions de 1999, 2000, Février 2002, Décembre 2002, 2004, 2005, 2009, 2013, 2016, 2018.

Les réunions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement sont présidées par le Premier ministre et rassemblent les ministres concernés par la coopération internationale et le développement. Le CICID est généralement convoqué tous les deux ou trois ans pour réaffirmer les orientations stratégiques et les objectifs de la politique de développement, ainsi que ses modalités.



Politiques de développement de l'Union européenne

Le Consensus européen pour le développement (2006)

Le Consensus a été élaboré pour engager la Commission, le Parlement et le Conseil européens, ainsi que les pays membres autour d'une vision commune et d'un cadre pour agir en faveur de la coopération au développement.

Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE : un programme pour le changement (2011)

En 2011, la Commission a défini une stratégie européenne de réduction de la pauvreté qui prévoit une allocation plus ciblée et plus concentrée des ressources. La stratégie a pris la forme d'un Programme pour le changement.

Le nouveau Consensus européen pour le développement "notre monde, notre dignité, notre futur" (2017)

Suite à l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015, l'UE a défini une nouvelle vision commune, en cohérence avec les ODD, pour son aide au développement.

Cadre des instruments de financement du développement de l'UE

Règlement pour l'Instrument de coopération au développement (ICD) (2006) and (2014)

L'ICD couvre l'Amérique latine, l'Asie, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Sud, mais aussi l'ensemble du continent africain dans le cadre du nouveau programme pan-africain. Il constitue également la base légale de deux programmes thématiques qui visent à relever différents défis planétaires : le programme « Défis et biens publics mondiaux » qui soutient les actions dans les domaines de l'environnement et du changement climatique, des énergies durables, du développement humain, de l'alimentation et de la nutrition, ainsi que des migrations et de l'asile ; le programme « Autorités locales et organisations de la société civile ». L'ICD est doté d'un montant de 19,6 milliards d'euros au titre du budget 2014-2020.

Accord pour les 10e et 11e Fonds européen de développement (FED) (2006) et (2013) et les règlements d'application des 10e et 11e FED (2006)¹² and (2015)

Créé en 1957 par le Traité de Rome, le FED octroie une aide à 79 pays partenaires d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), ainsi qu'aux Pays et Territoires d'outremer des pays membres. Il vise à stimuler le développement humain et social et le développement économique, ainsi que l'intégration et la coopération régionales. Il est directement financé par les pays membres de l'UE. Il ne dépend donc pas du budget de l'UE et sa mise en œuvre est régie par son propre règlement financier et d'application. Il s'élève à 30,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Proposition de règlement pour l'Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) (2018) et ses Annexes

Dans le cadre du prochain budget de l'UE (2021-2027) et de son cadre financier pluriannuel, la Commission européenne a publié une proposition de règlement établissant le NDICI, un nouvel instrument doté d'une proposition de budget de 89,2 milliards d'euros. Le NDICI fusionnerait 12 anciens instruments de financement externes autour de trois axes : géographique, thématique et réponse d'urgence.

Documents sur le partenariat ACP-UE

Accord de Cotonou (2000) et ses révisions 2005, 2010 et 2014

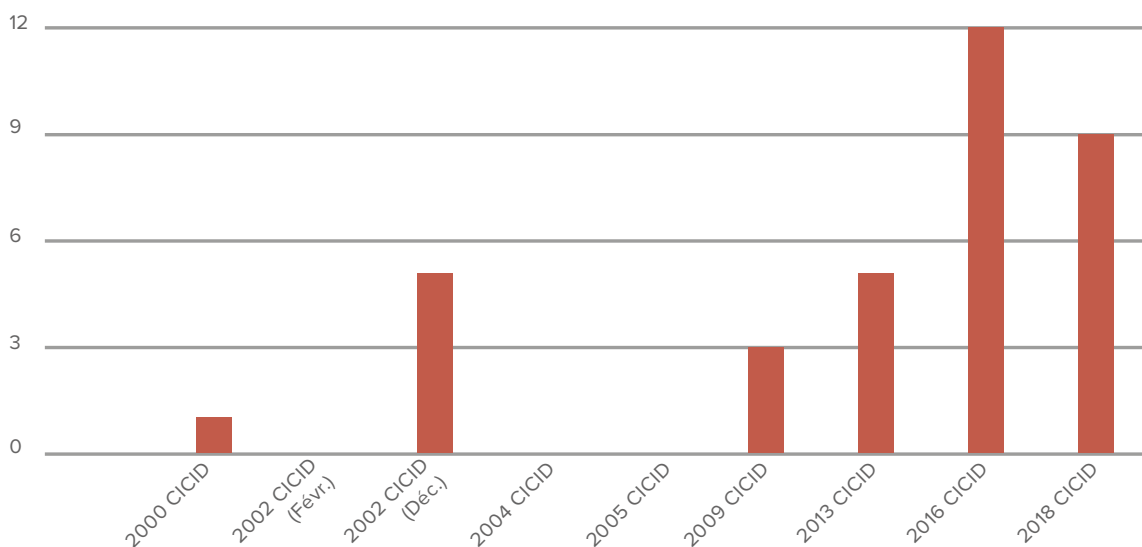
L'Accord de Cotonou est l'actuel accord de partenariat ACP-UE qui fixe le cadre des relations entre l'UE et les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP). Il couvre 100 pays au total et expire en février 2020.

Directives de négociation en vue d'un nouvel accord de partenariat ACP-UE (2018)

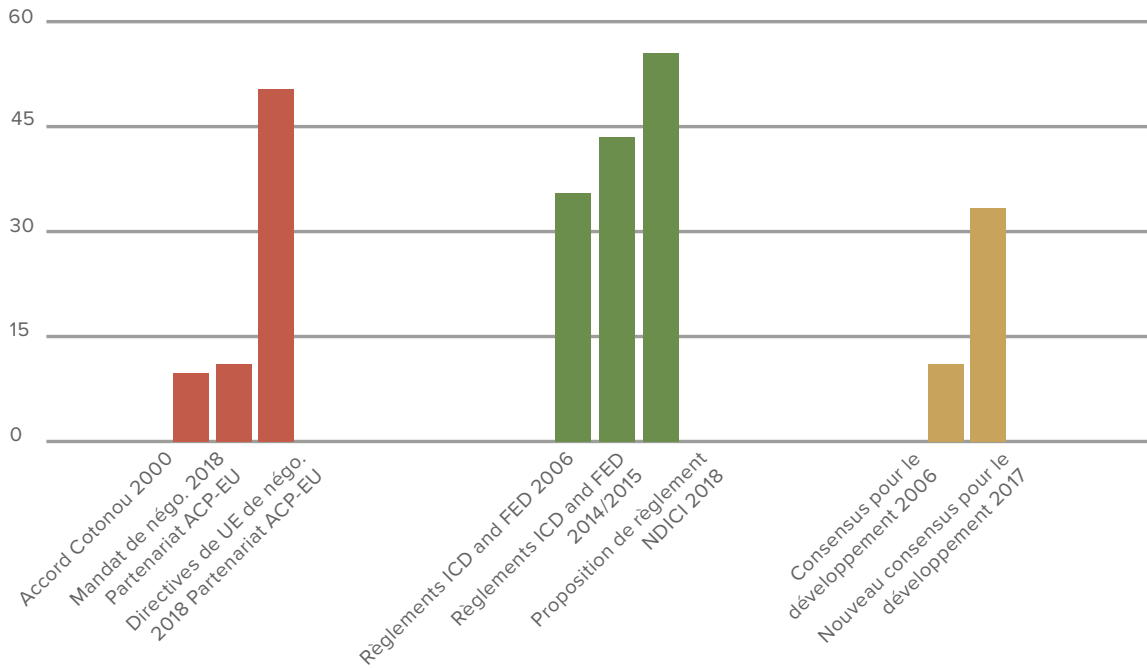
Mandat de négociation ACP sur un accord de partenariat post-Cotonou avec l'Union européenne (2018)

L'expiration de l'Accord de Cotonou offre l'opportunité de renouveler les relations de l'UE avec ses partenaires ACP en tenant compte du contexte international actuel, et en s'appuyant sur l'Agenda 2030 et les ODD, la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et le Consensus européen sur le développement. Les négociations ont officiellement débuté en août 2018 et sont guidées par les directives de négociations émises par chacune des parties prenantes.

Graphique 1 : Nombre d'occurrences du mot « migration » dans les relevés de décisions du CICID français.



Graphique 2 : Nombre d'occurrences du mot «migration» dans les politiques européennes de développement.



Non seulement les éléments de langage sur la migration apparaissent de plus en plus souvent dans les documents de politique de développement, mais ils glissent de plus en plus d'une contribution positive au développement vers un défi à relever à travers la politique de développement (voir tableau 3).

Au niveau européen, les documents de politique font référence jusqu'en 2015 à la contribution positive de la migration au développement. Le Programme pour le changement (2011) présente même la migration comme un « bien public mondial », au même titre que la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau, en opposition aux « défis mondiaux » que sont la sécurité et le changement climatique par exemple. Le Nouveau consensus pour le développement (2017) marque un premier tournant lorsqu'il stipule que « la question migratoire se fait de plus en plus pressante tant pour les pays en développement que pour les pays développés ». La Proposition de règlement pour le NDICI (2018) poursuit dans cette voie en mentionnant cinq fois la « crise migratoire/des réfugiés » et en abandonnant toute référence au potentiel que représente la migration pour le développement, à l'exception des « avantages que présente la migration bien gérée et régulière ».

En France, les relevés de décisions du CICID contiennent des références aux effets positifs de la migration jusqu'en 2018. Cette année-là, le communiqué stipule que la politique française de développement « doit permettre

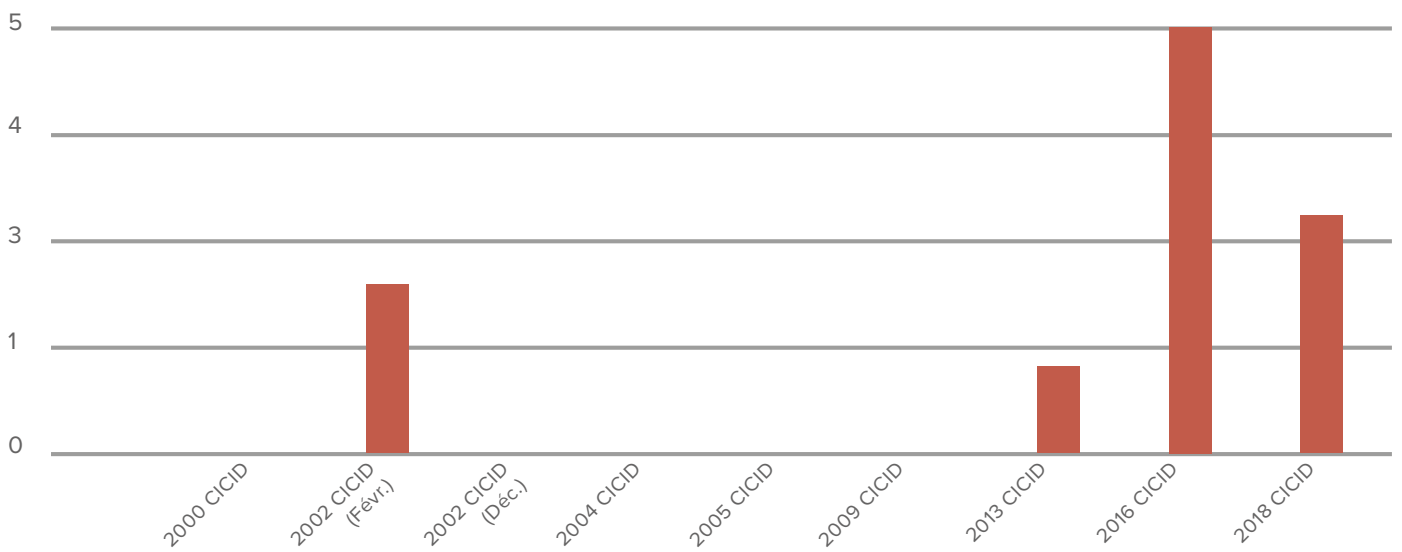
Tableau 3 : Mots associés au mot migration dans les politiques de l'UE

Règlements pour le Fonds européen de développement et l'Instrument de coopération au développement 2006	2014/2015 Regulations for the European Development Fund and the Development Cooperation Instrument	2018 NDICI Proposal Regulations
Renforcement des capacités Travail Asile	Asile Innovation Mobilité Recherche	Irrégulière Causes profondes Forcée Crise Sécurité

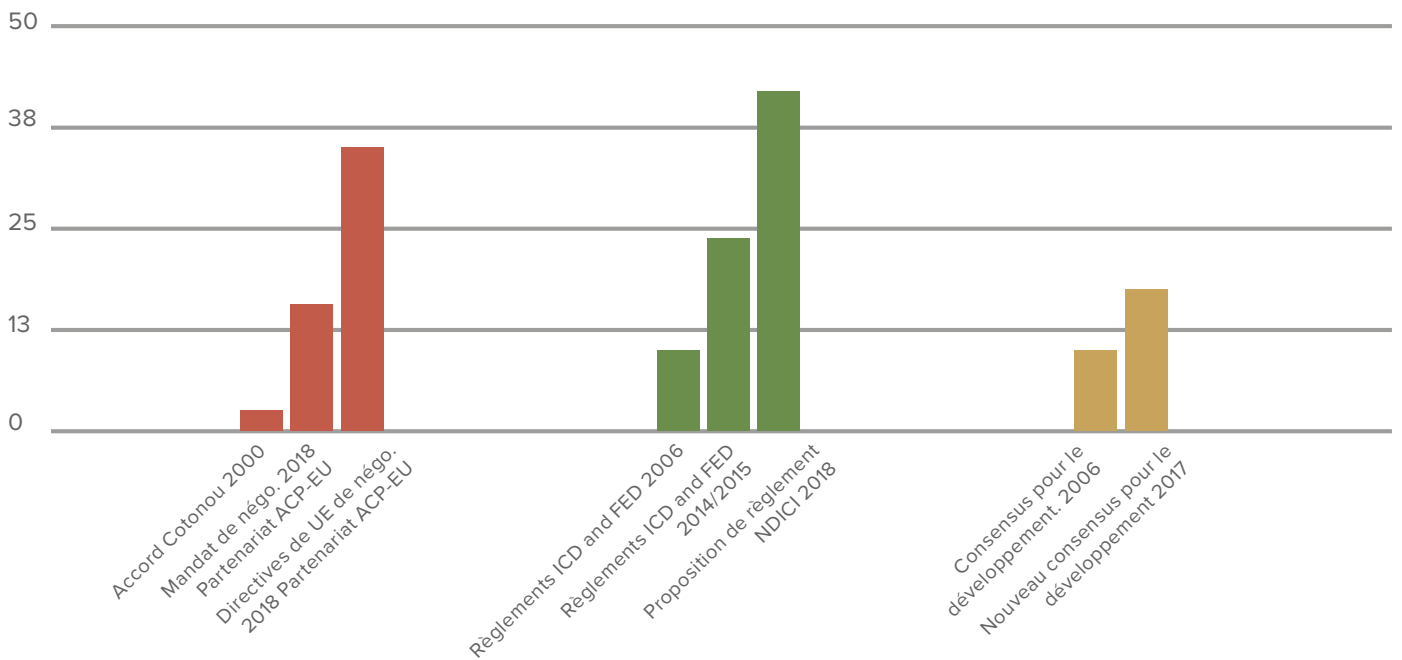
de (...) travailler sur les causes profondes des migrations irrégulières, d'accompagner les migrations régulières et de venir en appui aux réfugiés et déplacés internes ». La lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière apparaît pour la première fois comme un objectif de la politique de développement de la France.

Les intérêts sécuritaires de la France et de l'UE sont également de plus en plus prégnants dans leurs politiques de développement respectives¹³ (voir les graphiques 3 et 4).

Graphique 3 : Nombre d'occurrences du mot « sécurité » dans les relevés de décisions du CICID français.



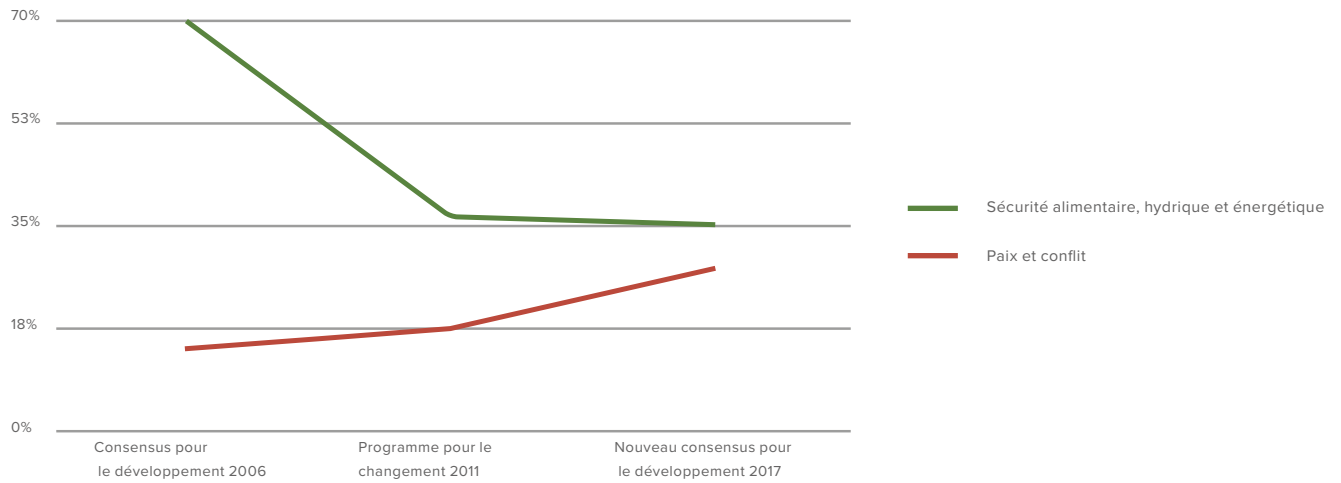
Graphique 4 : Nombre d'occurrences du mot « sécurité » dans les politiques européennes de développement.



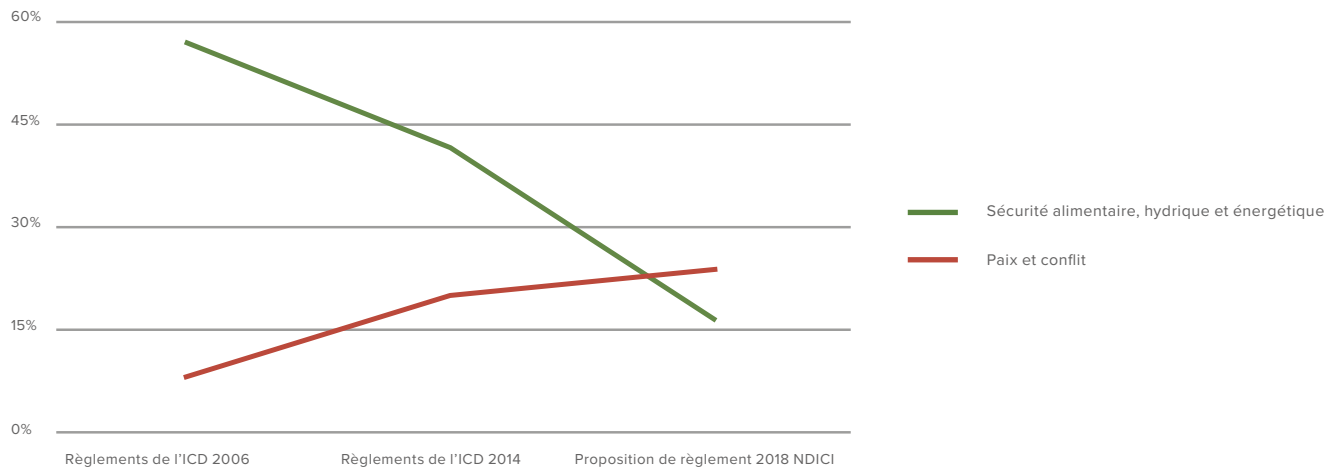
Un virage clair a également été opéré dans la manière de présenter la sécurité dans les politiques de développement de l'UE, qui intègrent progressivement des objectifs et des acteurs sécuritaires dans le développement. Ainsi, si la

sécurité était auparavant associée dans la majorité des cas à la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique, elle est aujourd'hui de plus en plus associée aux notions de paix, de conflit et de défense¹⁴ (voir graphiques 5a, 5b et 5c).

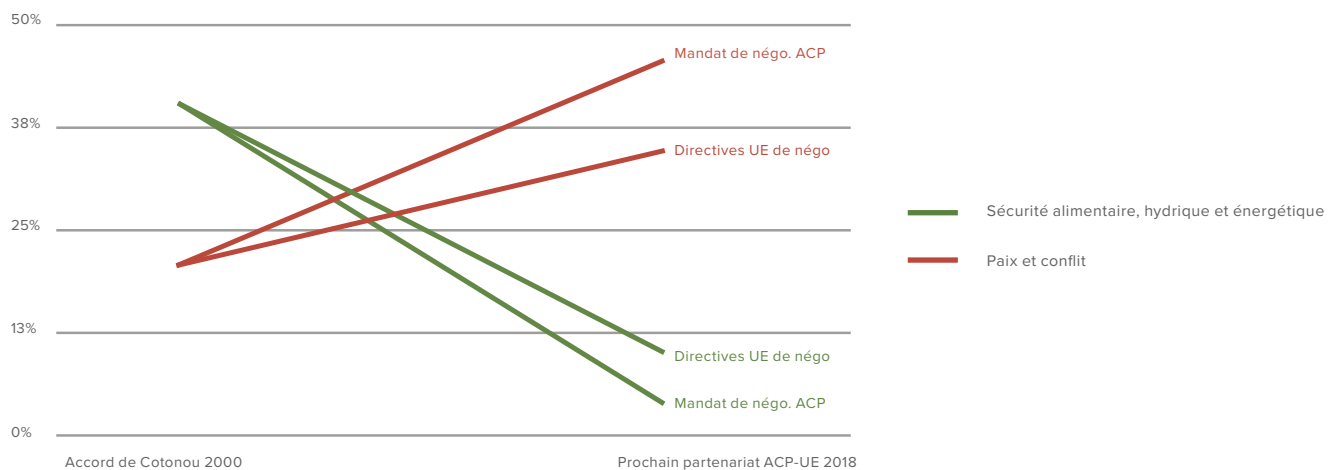
Graphique 5a Champ sémantique de la sécurité dans les politiques européennes de développement.



Graphique 5b Champ sémantique de la sécurité dans les instruments de financement du développement européen.



Graphique 5c Champ sémantique de la sécurité dans les documents de partenariat ACP-UE.



De plus, le concept de « nexus sécurité-développement » apparaît pour la première fois dans le Règlement de l'ICD (2014), associé au contexte des violences sexuelles et sexistes, des enlèvements d'enfants, de corruption et du crime organisé, des trafics¹⁵ et du contrôle des frontières. Le Nouveau consensus pour le développement (2017) poursuit en reconnaissant « l'interdépendance entre le développement durable, l'action humanitaire, la paix et la sécurité » et met en lumière le rôle clé des acteurs de la sécurité dans le développement : « Dans le cadre de la coopération au développement, l'Union européenne et ses États membres peuvent également coopérer avec les acteurs du secteur de la sécurité, afin de renforcer leur capacité à réaliser les objectifs de développement durable, en particulier l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives ».

Cette tendance est moins marquée dans les documents de politique de développement français. Pour autant, l'analyse des discours montre que ce virage est aussi à l'œuvre dans le nouveau programme de développement de la France. Ainsi, dans son premier discours à la Conférence annuelle des ambassadeurs et ambassadrices en août 2017¹⁶, le Président Macron a introduit le concept des 3D « Défense, Développement et Diplomatie », façonnant un nouveau tryptique français des relations étrangères fondé sur des objectifs de défense, diplomatie et développement. Cette nouvelle vision entend soutenir une approche intégrée pour rétablir la paix et la sécurité dans des régions présentant un intérêt géopolitique, par le lancement de nouveaux instruments tels que l'Alliance Sahel.

Le nexus sécurité-développement et l'approche des 3D portent tous les deux le risque de brouiller les lignes entre acteurs de la sécurité et acteurs du développement, jusqu'à associer les partenaires du développement aux forces de sécurité. La société civile a documenté ces risques dans plusieurs rapports¹⁷: ces approches pourraient créer de la suspicion, de la méfiance et du ressentiment de la part des communautés bénéficiaires vis-à-vis des acteurs du développement, et faire obstacle à l'atteinte des objectifs de développement. Pire, l'assimilation aux forces armées et sécuritaires des différentes parties peut avoir des conséquences sur la sécurité des acteurs du développement et de leurs populations cibles.

Rôle croissant du secteur privé, avec l'espoir d'un retour sur investissement

Un nouveau narratif émerge du côté des donateurs, à la fois sur la nécessité pour le secteur privé d'assurer un rôle croissant dans le développement, et l'attente d'un retour sur investissement de l'APD.

Depuis 2010, l'occurrence du mot « privé » dans les politiques françaises et européennes de développement est de plus en plus associée au rôle central de la finance privée pour combler le déficit de financement du développement¹⁸. Le secteur privé était certes mentionné dans les anciens documents mais il était alors principalement perçu comme une partie prenante pouvant s'engager ou soutenir en particulier le secteur privé local¹⁹. Au niveau européen, le mélange des

ressources publiques et privées et les partenariats publics-privés apparaissent pour la première fois dans la deuxième révision de l'Accord de Cotonou (2010). Depuis, cette conception du secteur privé bailleur du développement et la nécessité de mobiliser des ressources privées à travers l'APD ont été systématiquement reprises dans tous les documents de politique européens : les deux mandats de négociations UE et ACP en vue du nouveau Partenariat ACP-UE (2018), le Règlement de l'ICD (2014) et la Proposition de règlement pour le NDICI (2018), ainsi que le Programme pour le changement (2011) et le Nouveau consensus pour le développement (2017). Ce dernier considère que le secteur privé est de plus en plus important, en parallèle des autorités publiques, pour atteindre les ODD : « L'Union européenne et ses États membres reconnaissent le rôle clé du secteur privé en tant que moteur d'un développement durable à long terme et conviennent de la nécessité de s'engager à ses côtés au moyen d'un dialogue structuré et d'objectifs communs de développement ». En France, dans le même esprit, le Document-cadre pour la coopération au développement (2011) et la communication du CICID en 2016 « réaffirme[nt] l'importance de la contribution des entreprises et de l'ensemble des acteurs du secteur privé, dans les économies avancées comme dans les pays en développement, pour atteindre les ODD ».

Les raisons de transformer l'aide en investissements et la coopération au développement en partenariat sont largement soutenues, sur le principe selon lequel ce changement sémantique serait porteur d'égalité et de respect vis-à-vis des pays partenaires.

« Pour autant, 'aide' n'est pas un bon mot. Nos partenaires du Sud n'attendent pas de la France de l'aide mais du lien, de l'engagement, de l'investissement. Le mot 'aide' empêche cette politique publique de passer à l'étape suivante, parce que l'aide, c'est quelque chose qui vous est toujours un peu extérieur. Il faut certes augmenter APD ».

Rémy Rioux

Directeur général de l'Agence française de développement en 2019²⁰.

« Mais je crois qu'il faut cesser de parler d'aide et préférer en effet la notion d'investissement solidaire de développement. C'est une marque de respect et d'intérêt pour nos partenaires du Sud. C'est aussi une façon d'expliquer aux Français que notre engagement a un retour positif, en termes d'innovation, de croissance, de sécurité et

d'attractivité pour notre propre pays. La politique de développement tisse des liens concrets, positifs, dans les deux sens, entre la France et les autres pays. »

Rémy Rioux

Directeur général de l'Agence française de développement en 2018²¹.

Créer des situations « gagnant-gagnant » qui bénéficient à chacune des parties fédère plus largement. Alors que le populisme gagne du terrain dans la plupart des pays, dépenser l'argent des contribuables hors du territoire national suscite un scepticisme croissant²². Pour convaincre de l'intérêt de l'APD, les donateurs ont changé leur communication sur le développement en démontrant comment les investissements à l'étranger peuvent servir les intérêts nationaux.

« Si un investissement solidaire diffère d'un investissement financier, il correspond à une politique publique, et on en attend donc un retour, qu'il faut apprendre à mesurer. »

Rémy Rioux

Directeur général de l'Agence française de développement en 2019²³.

“Notre soutien n'est pas seulement une question d'aide au développement, mais un investissement dans nos partenaires. En retour, nous gagnons stabilité, paix et prospérité, ainsi que des opportunités de marché pour les entreprises européennes”.

Johannes Hahn

Commissaire pour la politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement et Neven Mimica, Commissaire pour la coopération internationale et le développement en 2018²⁴.

Présentés comme un prolongement de leur agenda diplomatique, commercial et de défense, les objectifs des politiques françaises et européennes de développement (élimination de la pauvreté et réduction des inégalités) risquent de devenir des outils au service de résultats dans les secteurs de l'économie, de la sécurité et de la migration.

Évolution des objectifs de l'APD : institutionnalisation de nouvelles normes de développement

Le virage narratif a eu des incidences politiques concrètes, et de sérieuses conséquences sur les objectifs des politiques de développement des donateurs. Ces évolutions ont également conduit à des changements normatifs qui influencent la manière dont les donateurs mesurent l'impact de l'aide et en rendent compte.

Historiquement, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE²⁵ a fondé sa définition de l'APD sur une logique associée aux besoins et sur des principes d'efficacité de l'aide²⁶. Or, le virage narratif a brouillé les lignes entre les objectifs de développement et les buts poursuivis par d'autres politiques, en intégrant de nouveaux acteurs des secteurs de la sécurité et de la gestion de la migration, ainsi que du secteur privé, qui arrivent avec leurs propres règles du jeu et priorités. Cette évolution a ouvert des discussions sur la comptabilisation de leurs activités dans l'APD. Comment ces nouvelles pratiques ont-elles pesé sur la manière dont le développement est défini et comptabilisé ?

En 2012, le CAD de l'OCDE a engagé un processus de modernisation de son système statistique de suivi de l'APD afin « d'en améliorer l'exactitude tout en prenant en compte les changements survenus dans le secteur de la coopération pour le développement²⁷ ». Cette réforme a conduit à un élargissement de la définition de l'APD à des flux et des activités qui auparavant n'entraient pas dans ses règles de comptabilisation mais qui sont en cohérence avec des dépenses « jugées plus susceptibles de plaire aux populations des donateurs²⁸. »

Incitation à utiliser l'APD pour servir les intérêts sécuritaires et migratoires des donateurs.

Dès 2014, et plus encore en 2016 et 2017 avec la « crise » présumée de la migration dans l'UE, les membres du CAD ont entamé des discussions pour améliorer la manière de rendre compte dans leurs budgets d'APD des efforts de paix et de sécurité, et des activités en lien avec la migration.

Dépenses afférentes à la paix et la sécurité : le CAD a actualisé en 2016 les règles de comptabilisation des dépenses consacrées à la paix et à la sécurité pour « mieux prendre en compte le rôle certes marginal mais néanmoins réel de promotion du développement que les acteurs militaires jouent parfois, notamment dans des situations de conflit, tout en établissant une distinction claire entre ce rôle et leur mission fondamentale de maintien de la paix et de la sécurité²⁹ ». Dès lors, l'argent alloué via l'armée peut, dans certains cas, être comptabilisé dans l'APD³⁰. Le CAD a estimé que ces changements n'auraient pas de conséquences significatives sur les volumes totaux d'APD³¹. Toutefois, la société civile appelle à la vigilance sur l'interprétation des nouveaux éléments de langage, car ces changements « pourraient détourner les ressources allouées aux activités plus orientées sur le développement et la réduction de la pauvreté au profit de celles qui répondent aux priorités politiques et de sécurité nationale.³² »

Code-objet Migration : En mars 2017, suite à une proposition de l'UE, des discussions ont été engagées pour la première fois sur un nouveau code de notification³³ qui permettrait de saisir les activités liées à la migration et comptabilisables dans l'APD. En juin 2018, le CAD a adopté le nouveau code-objet qui garantira la « facilitation d'une mobilité et d'une migration responsable, régulière, sûre et méthodique ». Si le CAD maintient que l'APD devrait exclusivement servir des objectifs de développement³⁴, la société civile a exprimé son inquiétude sur le risque de comptabiliser des activités qui servent les objectifs migratoires des donateurs au détriment des besoins des pays partenaires et de leurs populations. La société civile pointe aussi du doigt le risque que ce nouveau code ne conduise à une officialisation d'une conditionnalité de l'APD au degré de collaboration des pays partenaires en matière de gestion de la migration et de contrôle des frontières³⁵.

Au-delà de l'APD : mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement

Le narratif des « milliards aux billions » est à l'origine de l'idée qu'une part plus importante du financement du développement devrait provenir de sources autres que la traditionnelle APD : des institutions financières du développement (IFD), des banques multilatérales de développement (BMD) et du secteur privé plus largement, mais également de la coopération Sud-Sud, des donateurs émergents et autres partenaires.

Instruments du secteur privé : En 2016, les membres du CAD ont convenu que l'APD devait mieux refléter les efforts engagés par les donateurs pour tirer parti des instruments du secteur privé (ISP), y compris les aides directes, subventions remboursables, instruments de la dette, garanties et actions³⁶. Après avoir échoué à s'entendre sur une série complète de règles pour comptabiliser de tels flux, les membres du CAD se sont finalement mis d'accord sur des modalités provisoires pour rendre compte de leurs flux d'ISP. Ces modalités seront réexaminées en 2021 à moins que des règles définitives ne soient adoptées avant. Dans leur état actuel, elles prévoient la possibilité de comptabiliser tous les versements de capitaux effectués au titre des IFD ou autres ISP en 2018 dans l'APD à leur valeur nominale. De plus, le montant d'APD comptabilisé par ces IFD peut être calculé sur une part estimée d'APD plutôt que sur la somme de chaque activité spécifique éligible³⁷. La société civile a exprimé son inquiétude quant à cette approche³⁸ car elle risque de faire gonfler les montants d'APD en intégrant des activités qui ne rentrent pas dans ses critères. Elle risque également de remettre en cause le principe de concessionnalité de l'APD – pour être comptabilisé dans l'APD, un flux doit s'accompagner de conditions financières concessionnelles (subventions ou prêts à faible taux d'intérêt). C'est pourquoi la société civile recommande de comptabiliser dans l'APD uniquement les éléments concessionnels des ISP (soit l'équivalent-don) plutôt que leur valeur nominale³⁹. La société civile s'est également clairement exprimée sur le manque de transparence et de redevabilité du principe d'additionnalité

financière et de développement de ces flux. Si ces derniers ne sont pas divulgués publiquement ni évalués, les objectifs de l'APD pourraient être dilués et détournés de leur cible, à savoir les populations laissées pour compte⁴⁰. Utiliser l'APD pour subventionner l'engagement du secteur privé dans le développement présente un autre risque, celui d'augmenter potentiellement le volume de « l'aide liée » informelle, soit une aide accordée pour soutenir les intérêts du secteur privé du pays donateur.

Soutien public total au développement durable

(TOSSD) : En 2014, juste avant l'adoption de l'Agenda 2030, le CAD a accepté de mettre au point un nouvel indicateur pour mesurer les efforts déployés pour financer les ODD hors APD. Il s'agit notamment de l'effet catalyseur de l'APD, ainsi que de l'utilisation d'enveloppes budgétaires mixtes et d'instruments de réduction des risques dans la coopération internationale. Le développement de la méthodologie du TOSSD a débuté en 2017 pour intégrer tous les mouvements de fonds – publics et privés – soutenus par le secteur public, et destinés à promouvoir le développement durable dans les pays en développement ainsi qu'à faire face aux défis mondiaux et régionaux⁴¹. La méthodologie et les directives de transmission des données sont encore en cours de finalisation mais la société civile a d'ores déjà exprimé son inquiétude, notamment sur le risque d'affaiblir les engagements concessionnels publics au détriment de tous les autres flux. Parmi les autres sujets d'inquiétude également soulevés figurent l'impact sur le développement et la qualité des actions comptabilisées au titre du TOSSD, la transparence et le degré de granularité des informations disponibles et l'absence de volonté de désagréger les données pour mesurer les impacts sur les groupes marginalisés⁴².

Les positions française et européenne sur ces deux débats n'ont fait l'objet d'aucune communication publique. La France a toutefois porté la question des ISP et du TOSSD pendant sa présidence du G7 en 2019. Ainsi, la déclaration du G7 sur le financement du développement durable⁴³ mentionne « la nécessité d'augmenter l'effet catalytique de l'APD pour mobiliser des ressources financières supplémentaires, dont celles provenant du secteur privé et des fondations, et augmenter leur impact » et qu'il « est nécessaire d'accélérer le soutien apporté par le secteur privé aux ODD ». Elle salue également le travail réalisé sur le TOSSD.

Avec une nouvelle série de règles, les donateurs ont institutionnalisé une approche commune qui leur permet de comptabiliser une part plus importante de dépenses allouées à la migration, l'utilisation des instruments du secteur privé, les prêts accordés au secteur privé au titre d'APD nette, ainsi que les flux financiers hors efforts concessionnels fournis par le secteur public. Ce programme de réforme intervient alors que les donateurs échouent collectivement à atteindre l'objectif d'allouer 0,7% du RNB à l'APD. Les niveaux d'APD stagnent quand ils ne diminuent pas pour les pays et les secteurs qui en ont le plus besoin. Ainsi, l'APD destinée aux pays les moins avancés a chuté pour représenter moins de 30% de l'APD totale en 2017, après avoir atteint un niveau maximum de 32,5% en 2010⁴⁴. La part d'APD allouée à la

santé stagne, tandis que celle dédiée à l'éducation baisse.

Le risque d'une politisation de l'aide a également été dénoncé en dehors des sphères de la société civile. En décembre 2018, trois anciens présidents du CAD ont publié une lettre ouverte dans laquelle ils qualifient la réforme de « discussion animée de motifs politiques et dirigée par les ministères des Finances » dans le but de réduire la pression sur les donateurs pour augmenter les montants de l'aide qui risquait de « mettre à mal la clarté, l'intégrité et la crédibilité des statistiques de l'APD⁴⁵ ».

Normes et narratifs : les tournants opérés ouvrent la voie à des virages opérationnels.

Afin de contribuer aux discussions politiques en cours sur le développement dans le monde, Action Santé Mondiale a analysé de nouveaux instruments conçus par les donateurs bilatéraux, régionaux et multilatéraux, ainsi que leur conformité avec les principes internationalement reconnus de l'efficacité de l'aide, soit l'Alliance Sahel, le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (FFU), le Plan d'investissement extérieur de l'UE (PIE), le Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents (GFF) et le Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémies (PEF). Nous avons conçu et appliqué un cadre d'analyse qui se concentre sur la gouvernance, les procédures de mise à l'agenda, l'engagement des parties prenantes, les types de mécanismes de financement, les canaux de mise en œuvre, la transparence et la redevabilité. Notre analyse s'est portée sur les dynamiques de prise de décision et de partage du pouvoir aux niveaux national et international afin de comprendre la conception et la mise en œuvre de ces instruments.

L'analyse réalisée par Action Santé Mondiale sur les nouveaux instruments montre que lier l'aide à la migration est une mauvaise approche, et que l'effet mobilisateur de la finance mixte public-privé reste pour l'instant limité. Ces tendances émergentes semblent surtout servir les intérêts des donateurs, et sont davantage guidées par leurs agendas politiques que par des prises de décisions fondées sur les preuves afin d'avoir un impact de développement au bénéfice des populations pauvres.

Cette note s'inscrit dans une série de notes qui visent à analyser les tendances politiques du financement du développement et d'éclairer le processus de prise de décision aux niveaux français, européen et mondial :

- Valeur ajoutée des nouveaux instruments de développement : le changement d'échelle avant l'impact ?
- Mixer intérêts privés et argent du contribuable : vers un nexus développement-investissements ?
- Aide et complicité : le détournement des budgets européens de développement pour la migration et la sécurité

Les tendances politiques du financement du développement sous la loupe.

- **Sécurisation de l'aide** : utilisation de l'aide pour répondre aux objectifs politiques et sécuritaires propres des donateurs.
- **Privatisation de l'aide** : utilisation de l'argent public pour débloquer des ressources privées supplémentaires en réduisant les risques des investissements du secteur privé.
- **Financiarisation de l'aide** : création d'un marché des pandémies pour faire face au manque de capacité financière des pays et répondre aux urgences de santé publique.
- **Financement catalyseur** : utilisation de l'argent public pour mobiliser des sources supplémentaires de financement et combler le manque de fonds pour atteindre les ODD.

Ces dossiers sont disponibles en ligne sur <http://www.ghadvocates.eu/en/development-finance-trends/>.



Nom : Alliance Sahel

Date de naissance : Juillet 2017

Lieu de naissance : Paris, Berlin et Bruxelles

Échéance : 2022

L'Alliance Sahel est un partenariat entre pays donateurs et pays membres du G5 Sahel. Son but : fournir une réponse appropriée et efficace aux défis du Sahel à travers les outils suivants:

- Une coordination renforcée dans six secteurs prioritaires (éducation et emploi des jeunes ; développement rural, agriculture et sécurité alimentaire ; énergie et climat ; gouvernance ; décentralisation et services de base ; sécurité intérieure).
- Redevabilité réciproque entre les partenaires de développement et les pays du Sahel fondée sur le partage des résultats : les secteurs prioritaires feront l'objet d'engagements mutuels sur des objectifs concrets à 1 an, 3 ans et 5 ans.
- Modalités d'application innovantes, y compris des mécanismes pour augmenter les investissements du secteur privé et ainsi pouvoir agir dans les régions où l'État n'est plus présent, raccourcir les périodes de mise en œuvre et améliorer la capacité d'absorption des pays du Sahel.
- Soutien croissant aux forces de sécurité et attention particulière portée aux zones les plus fragiles et vulnérables.

Partenaires : Pays du G5 Sahel (Burkina Faso,

Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) et partenaires de développement (Allemagne, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Programme des Nations Unies pour le développement, Royaume-Uni, Union européenne). Tous les pays du G7 sont soit membres, soit observateurs.

Objectifs :

- Encourager une coordination plus efficace de l'APD dans la région sahélienne.
- Améliorer le soutien des partenaires de développement dans la région pour contribuer plus efficacement à sa stabilisation et à l'élimination de la pauvreté en développant les zones rurales, créant des emplois pour les jeunes, améliorant les infrastructures énergétiques et consolidant la gouvernance.
- **Quel budget ?** 11 milliards d'euros en janvier 2019, principalement des projets existants et en cours qui reçoivent le label Alliance Sahel s'ils répondent à ses principes et objectifs.
- **Tendances de développement :** Sécuritisation de l'aide : utilisation de l'aide pour répondre aux propres objectifs politiques et sécuritaires des donateurs dans la région sahélienne.

Source : Texte fondateur de l'Alliance Sahel, Conseil franco-allemand des ministres, 13 juillet 2017.

Site Internet : <https://bit.ly/34E06mR>



Nom : Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents (GFF)

Date de naissance : Juillet 2015

Lieu de naissance : Washington D.C.

Expiration / Date de renouvellement : 2023

Le GFF est un partenariat qui rassemble des parties prenantes clés pour accélérer les progrès dans les domaines de la santé et de la nutrition. Actuellement, il soutient 36 pays et vise à élargir, d'ici 2023, ce soutien aux 50 pays qui enregistrent les taux de mortalité maternelle et infantile les plus élevés. Le GFF est un mécanisme de financement, et non un nouveau fonds. Son modèle vise à tirer profit des modestes montants des subventions du Fonds fiduciaire du GFF pour mobiliser des ressources nationales, des financements de la BIRD et de l'AID, des ressources des donateurs et des financements du secteur privé, et mettre à échelle les projets existants.

Objectifs :

- Soutenir les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure pour accélérer les progrès en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) et de nutrition.
- Renforcer le financement et les systèmes de santé pour une couverture sanitaire universelle.

Quel budget ? 1,8 milliard de dollars US dans le Fonds fiduciaire du GFF.

Tendances de développement : Financement catalysateur : utilisation de l'argent public pour mobiliser des sources supplémentaires de financement et combler le manque de fonds pour couvrir les besoins en SRMNIA.

Source : Banque mondiale, septembre 2019. Brochure du Mécanisme de financement mondial.

Site Internet : <https://www.globalfinancingfacility.org/fr>



Nom : Mécanisme de financement d'urgence en cas de pandémies (PEF)

Date de naissance : Juillet 2017

Lieu de naissance : Washington D.C.

Date de renouvellement : Juillet 2020

Le PEF est un mécanisme innovant de financement basé sur l'assurance et combinant argent public et privé. Il est conçu par la Banque mondiale, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, les partenaires de développement et le secteur privé. Son but : fournir des ressources financières supplémentaires aux pays les plus pauvres du monde pour répondre aux épidémies. Il octroie des financements à travers deux guichets qui peuvent être activés dès lors que des flambées épidémiques de grande ampleur sont susceptibles d'évoluer en pandémies :

- Le guichet d'assurance (pandémie de grippe, coronavirus, filovirus, fièvre hémorragique de Crimée-Congo, fièvre de la vallée du Rift, fièvre de Lassa).
- Le guichet de liquidités (toutes les maladies couvertes par le guichet d'assurance et toute autre maladie infectieuse causée par des pathogènes qui ne sont actuellement pas transmis de manière endémique aux populations humaines, y compris des pathogènes nouveaux et inconnus).

Objectifs :

- Fournir des financements d'urgence aux parties

prenantes clés (gouvernements, agences multilatérales et organisations de la société civile) pour riposter aux flambées épidémiques susceptibles de provoquer des pandémies et atténuer leurs conséquences sanitaires et économiques.

- Aider à catalyser la création d'un marché mondial de la réassurance pour les pandémies en tirant profit des ressources issues des assurances, des obligations et/ou d'autres instruments financiers du secteur privé.
- Contribuer à encourager et renforcer les efforts actuellement consentis pour améliorer la préparation des pays et contribuer à construire des systèmes de santé forts et résilients, et accélérer la concrétisation de la couverture de sanitaire universelle.

Quel budget ? Guichet d'assurance de 425 millions de dollars US ; guichet de liquidités de 64 millions de dollars US.

Tendances de développement : Financiarisation de l'aide : création d'un marché des pandémies pour faire face au manque de capacité financière des pays et répondre aux urgences de santé publique.

Source : Banque mondiale, février 2019. Mémoire opérationnel à l'intention des pays admissibles

Site Internet [en anglais] : <https://bit.ly/2K7GnnN>



Nom : Plan d'investissement extérieur – Fonds européen pour le développement durable

Date de naissance : Septembre 2017

Lieu de naissance : Bruxelles

Date de renouvellement : 2021

Le PIE conçoit un cadre intégré visant à améliorer les investissements en Afrique et le voisinage européen et à promouvoir la création d'emplois décents, un développement durable et inclusif, et lutter contre les causes profondes de la migration. L'UE entend aller au-delà de la « traditionnelle » aide au développement à base de subventions, et utiliser à la place des produits financiers innovants tels que les garanties de partage de risques et une combinaison de subventions et de prêts pour garantir un impact plus important des investissements pour le développement.

Le PIE soutient une large variété de secteurs tels que l'énergie et le climat, l'eau, les transports, les technologies de l'information et de la communication, l'infrastructure sociale, la santé et l'investissement dans le capital humain. Il se concentre sur le développement du secteur privé et des micro- et petites et moyennes entreprises, tout en faisant la promotion de la parité femme-homme et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Sa structure s'organise autour de trois piliers d'intervention :

- Le Fonds européen pour le développement durable (EFSD) qui comprend deux plateformes régionales d'investissement (Afrique et voisinage) ainsi qu'une nouvelle garantie EFSD.

- Une assistance technique pour développer des projets viables et contribuer à améliorer le climat d'investissement et l'environnement des affaires dans les pays partenaires.
- L'amélioration du climat d'investissement et de l'environnement des affaires grâce à un dialogue structuré avec le secteur privé et un dialogue politique renforcé.

Objectifs :

- Contribuer à l'atteinte des Objectifs de développement durable des Nations Unies tout en s'attaquant aux causes profondes de la migration.
- Mobiliser et attirer des investissements publics et privés durables pour améliorer le développement économique et social, avec une attention particulière sur la création d'emplois décents.

Quel budget ? 4,5 milliards d'euros attendus pour lever plus de 44 milliards d'euros d'investissements publics et privés.

Tendances de développement : Privatisation de l'aide: utilisation de l'argent public pour débloquer des ressources privées supplémentaires en réduisant les risques des investissements du secteur privé.

Source : Commission européenne, novembre 2017. Votre guide pour le Plan d'investissement extérieur de l'UE
Site Internet : https://ec.europa.eu/commission/eu-external-investment-plan_fr



Name : Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (FFU)

Date de naissance : Novembre 2015

Lieu de naissance : Bruxelles

Date de renouvellement : Décembre 2020

Le FFU a été lancé par les partenaires africains et européens au cours du Sommet de La Valette sur la migration en novembre 2015. Son but : fournir une réponse intégrée et coordonnée aux diverses causes de l'instabilité, de la migration irrégulière et des déplacements forcés. Le FFU pour l'Afrique apporte un soutien aux populations vulnérables et marginalisées, aux migrants et populations déplacées de force, à leurs communautés hôtes et d'origine, aux victimes de la traite d'êtres humains et de migrants, et aux potentiels migrants. Les actions sont menées dans 26 pays partenaires dans trois régions d'Afrique – le Sahel et le lac Tchad, la Corne de l'Afrique et l'Afrique du Nord – en portant une attention particulière sur le développement économique, le renforcement de la résilience, l'amélioration de la gestion et de la gouvernance de la migration, et un soutien à une meilleure gouvernance générale.

Objectifs :

- S'attaquer aux causes profondes de l'instabilité, des déplacements forcés et de la migration irrégulière.
- Contribuer à une meilleure gestion de la migration.
- Donner une nouvelle impulsion à la coopération européenne sur la question de la migration en créant une plateforme qui renforce l'engagement politique et le dialogue avec les pays partenaires en Afrique, en regroupant les ressources de l'UE et d'autres donateurs, et en élargissant l'assise européenne pour mieux comprendre les moteurs et les dynamiques de la migration.
- Concevoir une démarche intégrée pour soutenir toutes les composantes de la stabilité, de la sécurité et de la résilience, éliminer les conditions qui pourraient être propices à la violence et à la déstabilisation, et soutenir les efforts des gouvernements pour améliorer la sécurité.

Quel budget ? 4,6 milliards d'euros Development.

Tendances de développement : Sécuritisation de l'aide : utilisation de l'aide pour répondre aux propres objectifs politiques et sécuritaires des donateurs.

Source : Site Internet du FFU : https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Le Programme d'action d'Addis-Abeba a été adopté à l'issue de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Organisée en juillet 2015, celle-ci avait pour but « d'établir un cadre global tourné vers l'avenir pour s'engager à agir et tenir les promesses » du programme pour le développement de l'après-2015, y compris les ODD. Déclaration disponible en ligne : <https://bit.ly/2RpvW1l>.
2. Action Santé Mondiale a utilisé le logiciel TXM qui permet d'analyser un important volume de texte de manière automatisée. ASM en a retiré le nombre d'occurrences de mots particulièrement intéressants (par exemple : pauvreté, migration, sécurité, secteur privé, etc.), ainsi que les cooccurrences de ces mêmes mots (les mots auxquels ils sont le plus souvent associés dans le texte).
3. ODI, mars 2019. Understanding donor motivations: developing the Principled Aid Index. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2CiXAGr> ; ODI, octobre 2017. Global development trends and challenges: Horizon 2025 revisited. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/36HaVGu> ; IDDRI, avril 2017. À quoi sert l'aide publique au développement ? Objectifs des principaux bailleurs et implications pour la France. Disponible en ligne : <https://bit.ly/3713W15>.
4. Tels qu'ils apparaissent dans les dispositions générales du texte, c'est-à-dire les articles contraignants.
5. Jean-Yves Le Drian, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, dans son discours de clôture de la Conférence des ambassadeurs et ambassadrices à Paris, le 29 août 2019. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2JZtYSz>.
6. Neven Mimica, Commissaire européen à la Coopération internationale et au Développement, dans son allocution liminaire devant le Parlement européen en 2014. Verbatim original : "Development policy aims for partnership based on mutual interests. When fragile states collapse or when terrorism expands in Africa, it is a direct threat to Europe. When trade flows increase and business environments improve, it is an opportunity for Europe as well". Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2Noxw2Z>.
7. Jutta Urpilainen, Commissaire désignée en charge des partenariats internationaux, dans son allocution liminaire devant le Parlement européen en octobre 2019. Verbatim original : "the combined assistance capacity of the EU and its Member States needs to be used coherently to promote our values and objectives (...) on the ground in partner countries". Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2WY17DC>.
8. Ces politiques comprennent le commerce, l'environnement, le changement climatique, la sécurité, la sécurité alimentaire, l'agriculture, la pêche, la dimension sociale de la mondialisation, l'accès à l'emploi et à un travail décent, les migrations, la recherche et l'innovation, la société de l'information, le transport, l'énergie, la finance, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites.
9. CONCORD, 2018. Réponse de CONCORD à la Consultation publique sur l'évaluation de la cohérence des politiques de l'Union européenne au service du développement. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/36McyjZ>.
10. Action Santé Mondiale a analysé le nombre d'occurrences des mots contenant la racine -migr- (ex : migration, migrants, immigration, etc.) – en français pour les documents français et en anglais pour les documents de l'Union européenne.
11. Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne dans son discours sur l'état de l'Union en 2015, prononcé en septembre 2015. Disponible en ligne : <https://bit.ly/373ss1E>.
12. Action Santé Mondiale a analysé la Proposition de règlement d'application 2006 du 10e FED, le règlement final n'étant pas disponible en ligne.
13. Action Santé Mondiale a analysé le nombre d'occurrences des mots contenant la racine -sécur- (ex : sécurité, insécurité, etc.) – en français pour les documents français et en anglais pour les documents de l'Union européenne.
14. Action Santé Mondiale a analysé les cooccurrences autour du mot « sécurité ». Pour « alimentation, eau et énergie », les mots nutrition et agriculture ont été ajoutés à l'analyse. Pour « conflit et paix », des mots tels que forces armées, nexus, migration, militaire, stabilisation et crime ont été ajoutés à l'analyse. Les mots qui n'avaient aucun rapport ni avec l'un ni avec l'autre (ex : atteint, but, prix, etc.) ne sont pas inclus dans les graphiques ci-dessous.
15. Y compris la production, la consommation et le trafic de drogues, et les autres types de trafic.

16. Emmanuel Macron, Président de la France, dans son discours à la Conférence des ambassadeurs et ambassadrices en août 2017. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2NoylIT>.
17. CONCORD, 2018. Aidwatch 2018: Security aid, fostering development or serving European donors' national interests ? Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/36LGT56> ; ACF, Oxfam et Save the Children, 2018. Sahel : priorité à la résilience et au développement. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2Co6UIW> ; Oxfam, 2011. Who aid is it anyway? Politicizing aid in conflicts and crises. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2JYIE5A>.
18. Analyse qualitative des occurrences des expressions « secteur privé », « financement privé », « investissement privé » dans les politiques de l'UE (analyse effectuée sur les documents en anglais).
19. Analyse qualitative des occurrences des expressions « secteur privé », « financement privé », « investissement privé » dans les politiques de l'UE (analyse effectuée sur les documents en anglais).
20. Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD), lors d'une audition devant la Commission des finances du Sénat, le 13 février 2019. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2NmZSKX>.
21. Interview de Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD) dans Le Monde Afrique, 18 septembre 2018. September 18th, 2018. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2NmQ3wy>.
22. ODI, mars 2019. The Principled Aid Index, page 2. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2NodVQd>.
23. Rémy Rioux, directeur général de l'Agence française de développement (AFD), lors d'une audition devant la Commission des finances du Sénat, le 13 février 2019. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2NmZSKX>.
24. Commission européenne, juin 2019. EIP/EFSD Rapport opérationnel 2018. Avant-propos de Johannes Hahn, Commissaire pour la politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement, et Neven Mimica, Commissaire pour la coopération internationale et le développement, page 3. Verbatim original : "Our support is not just about development aid, it's about an investment in our partners, in return we gain stability, peace and prosperity and market opportunities for European companies". Disponible en ligne : <https://bit.ly/389WmLl>.
25. Créé en 1960, le Comité de l'aide au développement de l'OCDE est un forum qui rassemble les 30 donateurs d'aide les plus importants. Il fixe les normes et principes internationaux de la coopération au développement et contrôle la manière dont les donateurs remplissent leurs engagements. Enfin, il définit les règles de comptabilisation de l'APD et publie les chiffres annuels de l'APD sur la base des données fournies par les donateurs.
26. Niels Keijzer et Erik Lundsgaarde, 2017. When unintended effects become intended: implications of 'mutual benefit' discourses for development studies and evaluation practices, page 6. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2KcR1cX>.
27. OCDE, Modernisation du système statistique du CAD. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2Rm9hmD>.
28. ODI, 2017. Global development trends and challenges: Horizon 2025 revisited, page 17. Verbatim original : « deemed more palatable to domestic constituencies ». Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2rj9Sw5>.
29. OCDE, Modernisation du système statistique du CAD. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2Rm9hmD>.
30. Les changements comprennent : (1) Un engagement limité avec les forces armées d'un pays partenaire sous forme de formation des employés militaires. Il peut être autorisé avec une surveillance civile, dans un objectif clair de développement au bénéfice des civils et pour contribuer à résoudre les abus, prévenir la violence contre les femmes, améliorer la réponse humanitaire et promouvoir une bonne gouvernance. (2) L'utilisation des forces armées en dernier recours pour fournir des services de développement et l'aide humanitaire. (3) Des activités comptabilisables au titre de l'APD pour prévenir l'extrémisme violent (éducation et recherche, actions au niveau communautaire, État de droit, capacité du système judiciaire, etc.)
31. Secrétariat du CAD de l'OCDE, mars 2016. The scope and nature of 2016 HLM decisions regarding the ODA-eligibility of peace and security-related expenditures, page 3. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2JXW2WG>.
32. Development Initiatives, février 2016. New aid rules allow for the inclusion of a wider set of peace and security activities. Verbatim original : "may result in resources being diverted away from activities with a greater development and poverty reduction focus in favour of those that align to national security and political priorities". Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2oTzMFs>.
33. L'OCDE gère plusieurs listes de codes (donateur, agence, bénéficiaire, canal d'acheminement, type d'apport, etc.) que les donateurs utilisent pour comptabiliser leur flux d'aide dans les bases de données du CAD. Les codes-objets permettent d'identifier le secteur de destination de la contribution.
34. OECD DAC Working Party on Development Finance Statistics, mai 2018. Proposed new purpose code for "Facilitation of orderly, safe, regular and responsible migration and mobility", page 4. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2ChH1dZ>.
35. CONCORD, 2018. Aidwatch 2018: Aid and migration, the externalisation of Europe's responsibilities. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/33v5ico>.
36. Les instruments du secteur privé et ce que l'OCDE entend par engagement avec le secteur privé sont décrits par le CAD dans le document suivant [en anglais] : CAD OCDE, 2016. Private Sector Peer Learning: Peer Inventory 1, Private Sector Engagement Terminology and Typology. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2WQKfOU>.
37. OCDE, 2019, Modernisation du système statistique du CAD. Disponible en ligne : <https://bit.ly/2Rm9hmD>.
38. Eurodad, octobre 2018. Civil society organisations' position on Private Sector Instruments. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2PUMFIY>.
39. Eurodad, octobre 2018. Civil society organisations' position on Private Sector Instruments, page 2. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2PUMFIY>.
40. Eurodad, octobre 2018. Civil society organisations' position on Private Sector Instruments, page 1. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2PUMFIY>.
41. OCDE, TOSSD, 2019 : Key documents, definition, roadmap and workplan. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2PVIkr8>.
42. Groupe de référence CAD-OSC, septembre 2019. Messages for the F2F Consultation with the Global Task Force. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/34NgjWX>.
43. Déclaration disponible en ligne : <https://bit.ly/2qygWVu>.
44. CAD de l'OCDE, 2019, Development Co-Operations Profiles. Disponible en ligne [en anglais] : <https://bit.ly/2WRonCW>.
45. J. Brian Atwood, Richard Manning and Hedwig Riegler, Brookings, décembre 2018. Don't undermine the basic architecture of OECD/DAC statistics: a letter of warning. Disponible en ligne [en anglais] : <https://brook.gs/33BNVGI>.



Action Santé Mondiale (ASM) [Global Health Advocates France] est une ONG de plaidoyer en santé. Engagée dans la lutte contre les maladies issues de la pauvreté et des inégalités, ASM milite pour un changement politique au plus haut niveau et mobilise des ressources pour alerter sur les menaces qui pèsent sur la santé à l'échelle de la planète, ainsi que pour établir des systèmes de santé durables et renforcer l'équité en santé. Les bureaux d'ASM sont situés à Paris et Bruxelles.

Ce dossier a été rédigé par Action Santé Mondiale : Chantelle Boduel, Laurianne Desquesses, Margot Jaymond, Bruno Rivalan et Fanny Voitzwinkler.

Pour toute information : info@ghadvocates.org

Date de publication: Novembre 2019